

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue **par téléconférence le jeudi 17 septembre 2020**. La séance débute à 19h20.

Sont présents par téléconférence, le Maire, Jacques Marcoux, les Conseillers André Ducharme, Edward Mierzwinski, Francis Marcoux, Michael Laplume et Jason Ball. Tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation en bonne et de la forme.

La séance est présidée par le Maire Jacques Marcoux. Le Directeur général secrétaire-trésorier, Martin Maltais, agit comme secrétaire d'assemblée. Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES

Le Maire, Jacques Marcoux, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020 09 27

Il est proposé par Francis Marcoux
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DE JOUR Séance extraordinaire Le 17 septembre 2020 à 19h00

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adjudication du contrat pour les services professionnels pour l'élaboration des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection des prises d'eau brute du réseau d'eau potable et de fabrication de neige du secteur Owl's Head;
4. Résolution visant le programme RIRL – rechargement des chemins 2020;
5. Fermeture de l'assemblée.

2020 09 28

3- ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION DES PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES PRISES D'EAU BRUTE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET DE FABRICATION DE NEIGE DU SECTEUR OWL'S HEAD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire les travaux nécessaires pour la réfection de la prise d'eau brute du réseau d'eau potable municipal qui sert aussi pour la fabrication de neige du centre de ski dans le secteur Owl's Head;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit demander des offres de services professionnels pour l'élaboration des plans, devis et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par pondération pour l'élaboration des plans, devis et la surveillance a été fait et les soumissions ont été reçues et ouvertes le lundi 14 septembre 2020 à 10h devant témoins;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de service ont été déposées dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QU'après vérification des offres de service reçues et leur évaluation qualitative par le comité de sélection tel qu'exigé par la loi, le soumissionnaire ayant remporté l'appel d'offres est la firme GBI;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la firme GBI est pour un montant de 165 300\$ (taxes en sus);

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edward Mierzwinski
et résolu

D'ADJUGER le contrat pour les services professionnels pour l'élaboration des plans, devis et la surveillance des travaux nécessaires pour la réfection de la prise d'eau brute du réseau d'eau potable et de fabrication de neige du secteur Owl's Head à la firme GBI pour un prix de 165 300\$, taxes en sus;

ET CONFIRMER QUE les documents contractuels suivants représentent et forment l'entente complète et entière des parties:

1. la présente résolution de la Municipalité acceptant la soumission du fournisseur;
2. la formule de soumission, la soumission et tout autre écrit l'accompagnant et demandé par la Municipalité;
3. les addenda 1 à 4;
4. le document d'appel d'offres.

Adoptée.

2020 09 29

4- RÉSOLUTION VISANT LE PROGRAMME RIRL – RECHARGEMENT DES CHEMINS 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour le lequel la MRC Memphrémagog a obtenu un avis favorable du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles ;
DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité du Canton de Potton à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et à reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **André Ducharme** et résolu que la séance soit levée à **19h35**.

Le tout respectueusement soumis,

Jacques Marcoux
Maire

Martin Maltais
Directeur général secrétaire-trésorier

Je, Jacques Marcoux, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.